

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2024

Etaient présents : Mmes BARTHELAT Valérie épouse MÉRITÉ, BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoît, VOYER Denis

Excusés : MM. BOULIGNAT Florian, MAZET Pierre, TOURRET Benoît

Secrétaire : M. Francis ROUSSET

N° 2024-043-05- 3.3

TARIFS POUR LE PRET DE BARNUMS ET DES ENSEMBLES TABLES-BANCS

Considérant le nouvel achat de deux barnums de 4 m x 4 m et de 15 ensembles tables-bancs,

Considérant la participation de l'association Le Theil Animation à cet achat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la location uniquement aux seules associations du Theil et à ses habitants
- **FIXE** les tarifs de location de ce matériel ainsi qu'il suit :
 - **GRATUIT** pour l'association LE THEIL ANIMATION
 - **BARNUM 4 m x 4 m** : 20 € par barnum et par week-end ou sur 3 jours
 - **ENSEMBLE TABLE ET BANCS (220 x 80)** :
 - 15 € de 1 à 5 ensembles tables et bancs
 - 30 € à partir de 6 jusqu'à 10 ensembles tables et bancs
 - 45 € de 11 à 15 ensembles tables et bancs
- **DIT** que le prêt à titre gratuit des tables et chaises de la salle des Moulins sera abrogé à compter du 1^{er} septembre 2024.

Une attestation d'assurance responsabilité civile sera demandée à chaque prêt.

A noter que les conditions de location du barnum 5m x 12m en copropriété avec la commune de Lafeline sont inchangées (voir délibération du 1^{er} août 2014).

Pour extrait certifié conforme

Benoît SIMONIN,
Maire de LE THEIL



Francis ROUSSET
Secrétaire de séance